

PROJET DE COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 21 JUILLET 2020

Présents : tous les Administrateurs à l'exception de Jean-Jacques BOSCHETTI (ayant donné pouvoir à J-C. MARCHAL) et J-P. LARGENTIER.

Arrivée tardive de Monsieur GATINOIS après une demi-heure de réunion.

Le Président ouvre la réunion et obtient l'approbation du compte rendu du précédent Conseil d'Administration à l'unanimité.

PERSONNEL FEDERAL

Le Président informe les présents que la FDC va procéder prochainement à plusieurs recrutements :

- Romuald GOLUCH, chargé de la Police de la Chasse et du SDGC nous rejoindra en septembre prochain,
- Tout comme Yann PARMENTIER, qui nous vient du Pas-de-Calais et sera affecté au montage et suivi des dossiers d'Eco-contribution et de la cartographie (ACCA, dégâts etc...),
- Emric MIGOT, adhérent de notre département qui effectuait un BTS en alternance à la Fédération a remplacé Steven PETIT au poste de technicien du secteur Toulous,
- Loïc LEHALLE, actuellement en fin de licence de professionnalisation, sera également recruté en fin d'été pour animer la politique petit gibier du pays haut, notamment en zone PPA.

Romuald GOLUCH, Moana GRYSAN, Yann PARMENTIER et Roméo RIEDER verront leur contrat de travail annualisé sous forme d'un forfait-jours.

SDGC

Patrick MASSENET explique que le SDGC est en passe d'être signé prochainement. Contrairement à leur position officielle en présence de Monsieur le Préfet, il regrette que nos partenaires agricoles se soient ravisés et refusent désormais de signer ce document. Il se dit confiant dans la volonté du Préfet de faire avancer ce dossier.

PLANS DE CHASSE

Les discussions relatives au plan de chasse, notamment grands cervidés, ont été complexes. Nos partenaires ont utilisé au maximum leur pouvoir d'influer sur la fourchette des attributions par espèce et par massif. Forestiers et agriculteurs ont demandé des prélèvements irréalistes sur certains secteurs.

SUIVI DES ACCA

La Loi a confié la tutelle des ACCA aux Fédérations de Chasseurs. Outre des dossiers incomplets, non traités ou erronés, nous avons hérité de la lourde tâche d'appliquer les statuts et la réglementation au plus près des textes.

Les principaux écueils sont administratifs mais également humains. Notamment parce que les nouveaux statuts qui s'imposent aux ACCA doivent être appliqués avec précision.

A ce titre la définition des membres de droit est un critère essentiel mais complexe. C'est pourquoi Roméo RIEDER, qui fait partie du groupe national sur la gestion des ACCA avec les départements de la Meuse, de la Haute-Garonne et de la Haute-Saône, a rédigé une note relative aux membres de droit. Roméo RIEDER explique cette note à tous les Administrateurs et leur fera suivre par mail.

Il tient à appeler les Administrateurs à une certaine prudence quand ils sont interrogés par des chasseurs sur les textes relatifs aux ACCA. Il convient d'être certain de nos affirmations et dans le cas contraire de se renseigner.

COMMISSION SECURITE

La Loi du 24 juillet 2019 consacre l'existence d'une commission sécurité au sein de chaque Fédération.

Cette Commission qui aura à connaître des problèmes de sécurité liées à la chasse. Qu'ils soient préventifs ou curatifs, que les chasseurs en soient les auteurs ou les victimes.

Cette Commission sera présidée par Patrice NONDIER épaulé par Mrs GATINOIS et LAVETTI.

Trois adhérents sont sollicités pour rejoindre cette commission, il s'agit de Messieurs CALLAIS du Toulinois, BAZET du Lunévillois et MAUGICE du pays haut. La commission devrait se réunir très rapidement à la Fédération pour en préciser les compétences.

On recense déjà au moins quatre cas que la commission devra traiter pour les communes de Prény, Hudiviller, Essey-et-Maizerais et Viterne.

ATTRIBUTIONS SANGLIER

Le Président rappelle que le SDGC n'est pas signé à ce jour mais devrait l'être rapidement. Il explique avoir obtenu la possibilité d'attribuer des bracelets de laie SAF à tout territoire au sein duquel la densité d'animaux est trop forte et cela sans classement automatique du territoire en vigilance ou en point noir. Il indique que toute attribution de bracelet de SAF sera automatiquement de 30 % de l'attribution globale.

Patrick MASSENET souhaite que les ACCA qui ne peuvent pas agrainer ne soient pas mises sous contrainte. Enfin, il demande aux Administrateurs de limiter le nombre de points noirs aux territoires véritablement fautifs.

DEGÂTS DE SANGLIER

La fructification forestière est forte cette année. Il faudra être vigilant.

A ce jour les dégâts s'élèvent à 640 hectares détruits par les sangliers et 38 ha par les grands cervidés.

FEDERATION REGIONALE DES CHASSEURS DU GRAND EST

Le directeur de la FRC Grand Est Christophe URBANIAK prendra officiellement ses fonctions de Directeur Technique adjoint à la Fédération Nationale des Chasseurs à Paris en août.

Le recrutement de son remplaçant s'est déroulé récemment. C'est Bruno HECKENBENNER qui a été retenu. Ancien Administrateur de notre Fédération et technicien à la Chambre d'Agriculture de la Meuse jusqu'alors, Bruno HECKENBENNER prendra prochainement ses fonctions.

Le Conseil se termine vers 21h45.